



# La Lettre des Sociétales

Avril 2024 – N°22

Réseaux des bénévoles

## Edito

Chers Présidents, chers Amis,

Réjouissons-nous de l'arrivée des beaux jours ! Le soleil est au rendez-vous : ouvrons nos fenêtres, nos portes, nos cœurs, sortons et agissons !

Le printemps est souvent synonyme de renouveau, de rangement et de ménage, alors pourquoi ne pas profiter des beaux rayons de soleil printaniers pour prendre soin de vous et améliorer votre chez vous ?

Saluons déjà vos nombreuses initiatives qui sont le témoignage de votre implication pour lutter contre l'isolement des plus fragiles, prodiguer des conseils de prévention, mener des actions d'entraide proches de chez vous, et bien plus encore.

Gardez votre confiance pour continuer vos belles actions et rêvez encore pour en inventer de nouvelles.

Au programme de ce nouveau numéro, une pincée d'organisation, un brin de conformité, un filet de renouveau et un bouquet de créativité !

Bonne lecture et beau printemps à tous !

« Sois le changement que tu désires voir en ce monde. » Gandhi

L'équipe des Réseaux Bénévoles  
Action Sociale AG2R LA MONDIALE



# Vous avez dit printemps ?

## Partageons ensemble les bonnes astuces pour s'organiser !

Régulièrement, vous nous interpellez sur la gestion administrative de votre association. Vous êtes nombreux à rêver de simplification. A la Sociétale d'Île de France, ils l'ont fait et utilisent le logiciel **AssoConnect**.

Pourquoi faire ?

Gérer sereinement votre comptabilité, même sans expérience, suivre vos adhérents et vos membres, communiquer via l'outil, organiser vos événements et bénéficier d'une assistance.

Cet outil s'adapte à vos demandes et à vos spécificités !

Pour plus de renseignements sur **AssoConnect**, on clique [ici](#).

## Un réseau, une communauté, soyons en parfaite harmonie !

Les beaux jours sont arrivés, c'est l'occasion idéale de trier, de classer et se mettre à jour. Nous vous avons présenté la loi Sapin 2. Il s'agit d'un process mis en place dans le groupe depuis 2022 afin de garantir la conformité des partenaires soutenus.

Nous vous avons présenté une sensibilisation lors des interrégionales de 2023.

La loi Sapin 2 doit permettre une transparence économique, de lutter contre la corruption et mettre en place une obligation de vigilance.

Vous recevrez prochainement un questionnaire à remplir.

Pour plus d'informations sur la loi Sapin 2, on clique [ici](#).

## Devenir testeurs des solutions pour demain ?

Le Lab' Usages et Autonomie met les seniors, leurs envies et leurs besoins au cœur de la réflexion. À travers ce dispositif, le Groupe se mobilise aux côtés de start-ups pour qualifier, tester et déployer des solutions favorisant le bien-vieillir.

La parole vous est donnée sur des thématiques précises comme, par exemple, la santé, l'habitat, l'aide ou l'alimentation.

Vos retours sont essentiels afin de trouver des solutions adaptées.

Le living lab permet à quelques seniors de tester directement, de chez eux, en conditions réelles, des solutions favorisant le bien-être à domicile.

Plus d'informations avec « **La minute seniors** » sur Europe 1 : [J'écoute ici](#)

Comment s'inscrire ? Contacter Anne PAREDES - [anne.paredes@aq2rlamondiale.fr](mailto:anne.paredes@aq2rlamondiale.fr)

## Comment être bien chez soi, n'importe où ?

Vous êtes intéressé par les différents dispositifs liés à l'habitat ? Vous avez suivi le webinaire proposé par l'Agirc-Arrco sur sa chaîne YouTube le 23 avril 2024 et vous souhaitez en savoir plus ? Nous vous proposons des temps d'échanges :

- Le 23 mai de 15h à 16h : « Partageons nos expériences : trucs et astuces pour l'aménagement du domicile »
- Le 17 juin de 15h à 16h : « Et si rester à domicile devient difficile, quelles alternatives autres que l'EHPAD ? »
- Le 11 septembre de 15h à 16h : « Ça bouge dans les EHPAD ! »

Inscrivez-vous pour recevoir le lien de connexion en envoyant un mail à :

[actionsociale.manifestations@aq2rlamondiale.fr](mailto:actionsociale.manifestations@aq2rlamondiale.fr)

## Et si notre maison s'adaptait à nos besoins ?

Ranger et s'organiser pour être bien chez soi, être sensibilisé et obtenir des informations sur les solutions et les équipements favorisant l'autonomie à domicile, c'est possible avec l'Espace Idées Bien Chez Moi.

Pour visiter l'appartement témoin, rendez-vous au 12 Rue Pirandello à Paris 13<sup>ème</sup> ou en virtuel, c'est [ICI](#).

Des conférences (présentiel et distanciel) et des ateliers pratiques sont régulièrement organisés sur différentes thématiques. Pour vous inscrire, contactez le 01 71 72 58 00 ou par mail à [accueil@espace-idees.fr](mailto:accueil@espace-idees.fr).

Plus d'informations avec « **La minute seniors** » sur Europe 1 : [J'écoute ici](#)

## Le grand concours 2024, je participe !

Vous avez été nombreux à candidater au concours 2023 !

Fort de votre créativité, nous lançons dès à présent le concours 2024 : **Quel serait votre habitat idéal ?** Une maison futuriste, traditionnelle, un appartement à votre image ? Quel cadre de vie vous inspire ? Quel environnement social vous anime ? Quel type d'habitat vous fait rêver ?

Transformez-vous en architecte et transportez-vous dans votre habitat idéal.

Imaginez votre maison de demain pour y embellir vos moments de vie. Partagez-nous vos envies et vos idées en créant un dessin, une maquette (avec tous types de matériaux : bois, plâtre, laine, coquilles d'œufs, images, récits, etc.), des photos, des vidéos, via un logiciel, un récit...

Libre à vous et à votre inspiration !

Vous serez les juges des créations des Sociétales participantes autres que la vôtre !

On compte sur votre participation !

## 4 guides pour vous tenir informé et être conseillé

### 1. Comment mieux affronter l'hiver ?

Ce guide donne des conseils pratiques et de bon sens pour les personnes âgées pendant la période hivernale : alimentation, chauffage... avec un rappel des comportements simples à adopter : [Accès au guide](#)

### 2. Comment combattre la solitude et l'isolement ?

Ce guide a pour objectif de définir le sentiment de solitude et celui d'isolement, d'en identifier les principales causes, de montrer les conséquences que peut avoir l'entrée en solitude. Des solutions pour s'inscrire dans une dynamique active de lien social sont également proposées. : [Accès au guide](#)

### 3. Restez debout jusqu'au bout

Les chutes accidentelles peuvent induire ou aggraver une perte d'autonomie. Ce guide met en lumière les facteurs de risques et permet de mettre en place des stratégies à développer pour mieux les prévenir (informations pratiques et facile à appliquer) : [Accès au guide](#)

### 4. Comment éviter les dangers au quotidien ?

Que ce soit à leur domicile ou à l'extérieur, les seniors sont particulièrement vulnérables face aux accidents de la vie courante. Ce guide a pour objectif de rappeler les mesures de prévention faciles à mettre en œuvre pour les éviter et ainsi faciliter le bien-vieillir des seniors : [Accès au guide](#)



## FAQ, Nouvelle rubrique

« Dans les statuts types doit-on ajouter qu'en cas de modification des statuts de la Sociétale il est nécessaire de convoquer une AG extraordinaire ? »

Si les statuts ne prévoient rien, la décision de modification doit, en principe, être adoptée en Assemblée Générale à la majorité des voix des membres présents et représentés.

Source : [Service-Public.fr](#)

« Peut-on faire un règlement intérieur ? Et que nous proposez-vous ? »

Il n'y a pas d'obligation d'avoir un règlement intérieur. La rédaction d'un règlement intérieur dépend des besoins de chaque Sociétale.

Des modèles existent sur : [Modèle de règlement intérieur d'une association \(Modèle de lettre\) | Service-Public.fr](#)

« Dans l'ordre du jour de notre AG figure l'élection des vérificateurs aux comptes. Ne sont-ils plus nécessaires ? »

Source : [Dans certains cas, il est nécessaire de nommer un commissaire aux comptes.](#)

[Dans quels cas une association doit recourir à un commissaire aux comptes ? | Service-Public.fr](#)

« Faut-il faire voter les nouveaux statuts en AG et déclarer les modifications à la Préfecture ? »

Oui, les statuts doivent être votés en AG et déclarés en Préfecture.

« Concernant les frais de structure, pouvez-vous me préciser les factures à adresser ? »

Il convient d'adresser les factures de l'année 2023 et/ou du premier semestre 2024. Le CA des Sociétales se réunira en octobre/novembre pour décider des montants à allouer. Par « frais de structure », il faut entendre : loyers, locations ponctuelles, assurance, frais énergétiques, internet, etc.). En revanche, les frais de restauration, de déplacement, d'hébergement d'un site internet n'en font pas partie.

« Devons-nous obligatoirement avoir un numéro SIREN ? Nous ne sommes qu'une association avec des bénévoles »

Le numéro SIREN est à demander.

Il permet d'obtenir des subventions autres que celle d'AG2R LA MONDIALE et de faciliter des démarches administratives.

« Que se passera-t-il si la trésorerie est supérieure à 6 mois ? »

Il apparaît qu'une association a pour but de consacrer ses ressources et son engagement social auprès de ses adhérents.

Il a été également confirmé qu'une année de transition permettra de se mettre à jour.

# VOS CONTACTS

## Référent de l'engagement bénévole

Corinne CARAVELLA

[corinne.caravella@ag2rlamondiale.fr](mailto:corinne.caravella@ag2rlamondiale.fr)

01 43 95 50 24

## Référent accompagnement du bien vieillir

Laurence CORTIAL

[laurence.cortial@ag2rlamondiale.fr](mailto:laurence.cortial@ag2rlamondiale.fr)

01 87 27 28 12

## Référent du réseau des Sociétales

Stéphanie NACHIN

[stephanie.nachin@ag2rlamondiale.fr](mailto:stephanie.nachin@ag2rlamondiale.fr)

01 43 95 53 77

## Réseaux des bénévoles

Les Sociétales

25 rue de Paradis

75010 Paris

## Responsable des Réseaux de bénévoles

Marie-Laure de LA MORINERIE

[marie-laure.delamorinerie@ag2rlamondiale.fr](mailto:marie-laure.delamorinerie@ag2rlamondiale.fr)

01 87 27 28 10

## La lettre des Sociétales

**Sponsor** : Tristan HAUCK

**Directeur de publication** : Marie-Laure de LA MORINERIE

**Pilote** : Stéphanie NACHIN

**Contributeurs** : Corinne CARAVELLA, Laurence CORTIAL

## Les sociétales AG2R LA MONDIALE,

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et décret du 16 août 1901.  
25 rue de Paradis 75010 Paris - Siret : 845 268 002 00027